

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Roumégas

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« ces »,

insérer le mot :

« mêmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.